



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

30 septembre 2017

La réunion a lieu à partir de 9 h 30 dans une salle de la Maison Régionale des Sports, à Montpellier.

Présents

Didier Rami, Lionel Allasio, Bernard Barascud, Annick Bellet, Thierry Broucke, André Cabrera, Maurice Dejean, Thérèse Droui, Alain Dupin, Anne Fourmaud, Gisèle Gallet, Chantal Lassus, Lionel Leloir, Jean-Yves Mancuso, Michel Pascal, Jackie Racinais, Michel Terpand, Jean Winterstan ;
Nicolas Jonette (CTR)

Excusés Pascal Champion, Vincent Denhez, Pascale Hautefort, Jo Lamothe, Christine Marleaux, Isabelle Moreau

Absents

Marc Berger, Dominique Brisot, Michel Henner.

Ordre du jour

- ouverture de la séance, nouvelles
- procédures et démarches en cours
- Calendrier sportif
- Commission Labels
- Résultats sportifs
- Site Internet
- Logo CRTAO
- Commission arbitrage
- Commission formation
- Aides et subventions
- Plan de développement
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président Didier RAMI remercie les personnes présentes et présente les excuses de Pascale HAUTEFORT qui, suite au décès d'un proche, ne peut être présente aujourd'hui.

Nouvelles de Vincent DENHEZ : il va mieux, et aurait aimé être présent à la réunion. Il serait probablement venu si celle-ci avait eu lieu sur Toulouse. Mais il est très fatigable et a toujours des problèmes de vision à l'œil gauche.

Thérèse DROUI donne des nouvelles de Jo LAMOTHE : elle rentrera chez elle dans la semaine ; elle a du mal à se déplacer même avec une aide et se fait difficilement comprendre.

PROCEDURES D'AVOCAT DES LITIGES EN COURS

Concernant les différents entre le CRTAO et la SARL CLARC de Madame LEVY, le Comité Régional a payé les factures que nous avons en notre possession. Même sous contraintes d'avocat, le CRTAO ne paiera pas les factures correspondantes à des actions non réalisées. Pour les actions réalisées, nous les paierons uniquement lorsque les factures nous seront envoyées et après contrôle. Lionel ALLASIO contactera l'avocate dès lundi et un point sera fait avec notre trésorière.

Concernant la SARL STAF de Madame Carole GUIBERT, cette dernière demande le paiement pour des actions prévues mais non réalisées par sa société. Suite au problème déjà évoqué de légalité d'employer une SARL pour effectuer des formations sous contrôle complet du CRTAO, ces actions ont été confiées à un BE rémunéré par Profession Sport, Madame GUIBERT ayant refusé d'effectuer ces actions avec ce mode de rémunération. Il faut rappeler que Didier RAMI lui avait demandé une copie de l'entente signée avec l'ex-Ligue LR ou un devis signé, mais en aucun moment la société STAF n'a été en mesure de les lui fournir. Toutefois, ces documents sont dans le dossier fourni à l'avocate, mais aucun n'est signé par LR. Dans ce dossier d'avocat, on trouve également un devis pour la formation entraîneur 1 prévu de débiter en Mars 2017. Mais, ce devis, non signé ni par les élus du LR ni par le CRTAO, est daté de Juin 2017. Le président s'interroge sur ce document et a signalé cette incohérence à l'avocate de madame Guibert.

Démarches administratives en cours

- Lionel ALLASIO a envoyé mardi les courriers pour la carte grise du véhicule, les lignes téléphoniques, l'URSSAF ; l'adresse du siège social pour l'assurance du véhicule sera changée à l'échéance (fin novembre)
- Pascal CHAMPION a contacté la Caisse d'Epargne, il faut la présence d'une personne pour le transfert : Anne FOURMAUD ira.
- Concernant le compte titre dévolu par le LR, la meilleure solution sera retenue pour perdre le moins d'argent possible sur leur liquidation. Il faut savoir que les associations n'ont plus le droit d'en détenir depuis déjà plusieurs années.
- Comptes bancaires de LR et MP resteront ouverts tant que des chèques seront en cours, certainement jusqu'en Août 2018
- Transfert pour le loyer des locaux : Anne FOURMAUD a demandé le changement de nom de l'intitulé, mais le papier lui est revenu tel quel. Elle va insister pour que seul le nom change sur le contrat, et qu'il n'y ait pas de nouveau contrat (auquel cas il pourrait y avoir un réajustement des tarifs).
- Livret Bleu de MP : les sommes du livret Bleu du Crédit Mutuel ont été virées sur le compte courant. Didier Rami effectuera un transfert de sommes vers le livret A du CRTAO.

CALENDRIER SPORTIF

Lionel ALLASIO, Président de la Commission Sportive, a fait parvenir une proposition de calendrier, concernant les dates-clés des différents moments forts (DR, DRE, Championnats Régionaux...) aux membres du CRTAO, ainsi que les règlements DRE, DRJ, Critérium Régional modifiés suite à la dernière réunion. Les Critérium et DRJ seront sectorisés selon les « bassins de circulation » afin d'éviter le frein de déplacements lointains pour des jeunes ou des archers débutant la compétition en équipe.

Lionel ALLASIO rappelle qu'il s'agit d'une première année ; en fin de saison il y aura envoi d'un questionnaire aux clubs ; la Commission effectuera des modifications selon les remontées pour l'année suivante.

- Question d'Alain DUPIN sur la composition des équipes : pas d'archer de D1 dans les manches de DRE
- DRE : située en zone centrale, facile d'accès
- DR : dates données par zones, à renvoyer au 15/11

Regroupements Jeunes : rien n'a été indiqué encore par la FFTA ; il serait peut-être bon d'attendre.

Critérium Poussins : (exclusivement Poussins, sans Benjamins, même débutants)

Nicolas JONETTE insiste sur la forme Tournoi (règlement FFTA).

La Commission propose des rencontres avec remontées des scores et établissement d'un classement régional ; les 16 meilleurs de ce classement participant à une finale régionale, située en zone centrale, facile d'accès. Nécessité d'avoir au moins 2 scores pour participer à la finale. Les Départements seront invités à poser des dates (3) d'ici mi-novembre ; les Poussins pourront éventuellement glisser sur un département voisin pour participer.

Championnat régional Salle : il faut au moins 3 scores pour participer (majorité de 11 voix pour).

Quotas : le Championnat Adultes à Auch se fera sur 2 jours, 36 cibles, vétérans et super-vétérans le samedi, seniors le dimanche. Début vers 12 h afin de permettre aux archers de partir le matin. Les duels commenceront en 1/8è ou en 1/16è de finale, selon nombre d'archers. La formule sur 2 jours pourra être modifiée l'an prochain, selon le nombre de participants cette année.

Calendrier extérieur :

DRE : manches et finale situées en zone centrale, les 29/04, 27/05, 24/06

DRJ : 01/05 et 03/06 : zones géographiques établies selon inscriptions (bassins de circulation), finale en zone centrale le 06/07.

Critérium Régional (composé d'une manche Salle et une manche Fédéral, plus finale en Fédéral) : Dates retenues : Salle : pas de date particulière ; Fédéral : 10/06 ; finale le 15/07

Championnats Régionaux extérieurs : priorité aux archers qui ont 2 scores sur parcours, 3 en Fédéral et en Fita.

Dates : Parcours : Nature : le 29/04 ; Campagne : le 06/05 ; 3D le 29/06

Cible : Beursault : samedi X juin (à voir avec l'organisateur) ; Fédéral : 15/07 ;

Fita : 30/06 (Jeunes) et 01/07 (Adultes)

A prévoir : lister les clubs qui ont la possibilité d'organiser des championnats en Salle / à l'extérieur selon la grandeur des installations. La question est posée s'il vaut mieux changer le site (chacun est loin ou près à tour de rôle) ou faire sur un bassin central (les archers ne cherchent plus, l'organisation devient top niveau). Prévoir l'aide à la gestion des compétitions.

Matériel nécessaire pour les grandes compétitions : ce qui est disponible / ce qui est à acheter : lister. Tablettes pour les scores : achat CRTAO ? Location au CD 31 ?

Rencontres avec des archers étrangers

LR-Catalogne existait en cibles anglaises autrefois, mais cela s'est perdu

Le Trophée des Pyrénées existe toujours (MP-Catalogne-Navarre) et le CRTAO y participera comme tous les ans. La première manche du Trophée des Pyrénées se déroulera à Cordes-sur-Ciel le premier week end d'Avril. Des responsables espagnols devraient y être présents et nous y discuterons de la possibilité de relancer les rencontres Fita (Occitanie / Catalogne)

Commission Féminine

Challenge « Résolument Féminin » : ajout à faire sur le règlement : « les Cadettes tirent à leur distance ».

Thérèse DROUI contactera Lan Despeyroux pour savoir si elle accepterait d'aider la Commission dans la gestion. (additif : après contact, accord de Lan qui recevra inscriptions et résultats)

COMMISSION LABELS

Le dossier est identique à celui de l'an passé et pourra être chargé à partir du 15 octobre. Date limite d'envoi : 15 décembre. Le CRTAO validera les demandes au plus tard le 28/02.

A noter que seulement 43 clubs d'Occitanie (32%) ont un label, c'est le taux le plus bas de toutes les Régions de France. Un courrier sera envoyé aux clubs pour les inciter faire une demande de label ; leurs référents seront les responsables de la Commission (Christine MARLEAUX et Jean-Yves MANCUSO), qui s'appuieront en particulier sur les Présidents Départementaux pour vérifier que les dossiers ne comportent pas d'erreurs dans les réponses.

La FFTA a annoncé des changements, un remaniement des labels l'an prochain : mieux vaut donc postuler cette année, car on connaît la teneur des dossiers et les normes d'attribution des labels.

RESULTATS SPORTIFS

Parcours : Open de France : le CRTAO a présenté 5 équipes ; 1 médaille d'Or pour une équipe masculine et 1 médaille de Bronze pour une équipe féminine.

Critérium national des clubs : Graulhet médaille d'or chez les Hommes, Verdun-sur-Garonne médaille d'Argent chez les Femmes.

Championnat de France Nature : 10 médailles d'Or, 8 d'Argent, 7 de Bronze

Championnat du Monde 3D : 1 médaille d'Or, 1 d'Argent en individuels, plus 1 de Bronze en équipe (2 archers sur 3 étaient d'Occitanie)

Campagne : Trophée des Pyrénées : il existe depuis 25 ans environ ; il regroupait LR, MP, Aquitaine, Catalogne, Aragon et Navarre. Ces dernières années, il restait MP, Navarre et Catalogne. Il faut tenter de l'ouvrir.

Fita / Fédéral / Salle : le décompte est à faire sur la saison qui vient de se terminer.

SITE INTERNET

Le site « arc-occitanie.fr » a été fait, avec l'accord du Président Didier RAMI, par Pierre PERUZZETTO, président du club du T.A.C., qui cherchait à mettre en place un site-relais pour le CRTAO. Pierre PERUZZETTO a payé les frais induits par l'ouverture de ce site sur ses propres deniers. Ce site fonctionne et semble donner satisfaction. Il convient simplement de l'alimenter régulièrement.

Faut-il le conserver ou faire faire un autre site par une structure professionnelle (8 000 à 10 000 €) ? Les membres présents votent pour garder ce site dans l'immédiat. La question pourra être débattue à nouveau ultérieurement.

Didier RAMI demande à ce que le CRTAO rembourse la somme avancée par P. PERRUZZETTO.

Les membres du Comité Directeur acceptent à l'unanimité

Concernant le **fonctionnement du site** : Chaque Président de Commission écrit ou valide les textes proposés et les envoie à Pierre pour diffusion. Des Présidents de clubs ou de CD peuvent également écrire des articles, les faire valider. Une fois validés, ils seront également mis en ligne.

Un lien envoie sur le site de la FFTA pour le calendrier sportif (les clubs peuvent mettre leur mandat sur le site FFTA)

Didier RAMI demande à autoriser Guillaume ESCANDE (président du CD 31) à avoir un accès privilégié sur l'extranet FFTA afin de pouvoir développer un module d'extraction permettant d'avoir le classement des archers de la région pour l'organisation des championnats régionaux. Les membres du Comité Directeur acceptent à l'unanimité

LOGO CRTAO

Le logo utilisé pour le site (logo du Conseil Régional avec un archer stylisé en bleu/arc blanc plaît, mais si nous désirons le conserver nous devons demander l'autorisation d'utilisation de son logo transformé au Conseil Régional : la secrétaire Gisèle GALLET se chargera de la démarche ; il faudra auparavant le remanier pour rendre l'archer plus visible (couleur plus foncée)

COMMISSION ARBITRAGE

Défraiements championnats

Après calcul des coûts et discussion, il est proposé que, sur les championnats régionaux, le CRTAO prenne en charge, pour les arbitres désirant se faire rétribuer, les 40 euros. Restant en charge des organisateurs, les indemnités kilométriques de déplacement.

Vote à l'unanimité des présents, moins 1 abstention.

Arbitre en sommeil

Il a été convenu qu'un club perdant son arbitre (décès, mutation...) bénéficie d'un an pour trouver un candidat avant d'être privé d'organisation de concours ; il en va de même si un arbitre cesse temporairement pour raison médicale. Si un arbitre demande une mise en sommeil pour convenances personnelles, le club ne pourra pas organiser de compétition la saison suivante sauf si le club décide de remettre un arbitre en formation.

COMMISSION FORMATION

Un questionnaire a été envoyé aux clubs, avec rappel, pour évaluer les besoins en formation. 53 clubs ont répondu. Des « bassins » ont été déterminés pour regrouper les candidats selon le nombre de demandes.

Nicolas JONETTE a contacté les intervenants possibles pour connaître leurs disponibilités.

Assistant entraîneur : 60 demandes ; un calendrier sera mis en place rapidement.

Entraîneur 1 : 39 candidats potentiels, qui doivent avoir le niveau minimum demandé (score en compétition) ; il y a 3 week-ends de formation, de mars à juin, plus une journée de rappel en septembre, plus l'examen ; les centres de formation pourront être Toulouse, Narbonne et Montpellier.

Des candidats de Pau et Tarbes pourraient suivre la formation en Aquitaine, mais il faut l'acceptation du formateur. (*Nota bene : l'accord de la Nouvelle Aquitaine a été obtenu le 10/10, après cette réunion*)

Note : le score en 3D doit être revu par la commission formation de la FFTA, car il était établi sur parcours de 40 cibles

Pour ceux qui ont réussi l'examen en 2017 : les tee-shirts seront distribués par Nicolas JONETTE quand il les verra (réunion, compétition, visite...)

Entraîneur 2 : 7 personnes ; formation sur 4 week-ends et suivi personnalisé ; Toulouse, Carcassonne, Montpellier. La mise en place de ces formations est en cours.

CQP technicien sportif : en partie professionnel : limite de 300 h/an en club de tir à l'arc. Les entraîneurs 2 qui veulent faire cette formation bénéficient d'un allègement de 40 h sur la formation. (Inscriptions à faire directement auprès du service formation de la FFTA pour le CQP technicien sportif, avant le 1er septembre 2018)

CQP animateur : en février à Narbonne, en avril à Toulouse ; allégé : 1 semaine (40 h), complet : 120 h

Formations continues : rappel : permet à l'entraîneur d'être reconnu comme « actif ». Les F.C. Se font habituellement le samedi après-midi et le dimanche toute la journée.

Thèmes : handisport (Carcassonne) – Préparation mentale et coaching (Narbonne) – Préparation physique et coaching en compétition (Montpellier) – Arc à poulies (2 formations prévues) – Poussins (1 journée, dont 1 h ½ avec les Poussins ; Rodez, Toulouse, Perpignan, Nîmes) – Sport Santé (1 journée en mars, Toulouse, avec intervenant efFORMip) : l'intervenant sportif doit être formé par efFORMip qui paiera les licences des personnes venant au sport pour raison médicale

Total des formations : 23. Minimum de 6 personnes par stage (négociable selon stage), maximum 12 personnes AE et E1. Formation continue : selon le thème, priorité aux entraîneurs n'ayant pas eu de recyclage depuis 2 ans.

Calendrier en cours de réalisation ; dès que les dates seront connues, les clubs seront avertis

Inscription : en ligne, par le site FFTA Espace Personnel – Possibilité de suivre des stages hors région.

Tarifs :

Formation continue : gratuite ;

A.E. : 50 €

E1 : 200 € (souvent payé par le club ou le CD) (coût réel : 2 000 € examen compris). Il est rappelé que les CD peuvent demander des subventions pour les formations de cadres, arbitres... Si un candidat échoue, il peut suivre à nouveau la formation et se présenter à nouveau à l'examen, sans frais.

E2 : aura lieu même avec 5 candidats seulement

CQP : tarif fixé par la FFTA

Tarifs et conditions votées à l'unanimité

DEJEPS : sera vu au cas par cas, selon la motivation et le projet du candidat.

FINANCEMENT : SPORT DE HAUT NIVEAU, AIDE AUX CLUBS

Rappel des financements faits par les Ligues : LR : HN, D1, D2, + achat de flèches aux Jeunes en Championnat de France et aide aux TNJ ; clubs organisateurs de championnats de France ;

MP : Jeunes en Pôle Espoirs et Pole France ; podiums aux Championnats de France ; clubs

organisateurs (championnats de France) ; clubs s'engageant dans la démarche pour devenir ETAF ; TNJ

Une demande de subvention a été adressée à la Région, pour un montant de 35 000 € pour le Haut Niveau, mais il n'y a pas de réponse à ce jour. Nous aurons certainement un retour fin Octobre.

Podiums : Le président propose que la prime aux podiums prévue par l'ex Midi Pyrénées soit étendue à tous les archers de la région Occitanie et que les chèques soient remis lors de la prochaine AG pour tous les archers ayant fait un podium aux France, Europe ou monde. Les élus issus de l'ex LR jugent qu'il ne serait pas honnête d'en faire bénéficier l'ensemble des archers d'Occitanie car cette prime faisait partie des actions MP qui devaient être maintenues et réalisés par le traité de fusion et non pas des actions de LR. Ils souhaitent que seuls les archers de MP soient récompensés. La transition se terminant au 31/08, les archers MP ayant fait des podiums sur la saison 2017 recevront les chèques par courrier, hors Assemblée Générale.

Groupes accès au Haut Niveau : Le président signale que cette action est plus une action CD que

Région et propose donc que les CD la prennent en charge. Le CRTAO versera une subvention aux CD proposant des groupes d'accès haut niveau. Ce dispositif ne concerne plus uniquement les CD du Gard et de l'Hérault, mais pourra être étendu aux 13 départements de la région.

Il est décidé de verser, pour cette saison, une aide maximale de 6000 euros par CD s'engageant dans cette action. Toutefois, n'ayant pas de retour sur les aides attribuées par le Conseil Régional pour le Haut Niveau, ni le nombre de CD pouvant être partie prenante pour la création de ces groupes, 3000 euros seront versés immédiatement aux CD, le reste sera versé ou réajusté en fin de saison selon les finances du Comité et le nombre de CD concernés.

Pour pouvoir obtenir cette subvention, les CD devront remplir des critères d'orientation définis par le Comité Régional. LE CTR, les Commissions Jeunes et Sportive vont rédiger et transmettre une « feuille de route » à l'attention des CD.

Vote à l'unanimité des présents

Clubs ETAF. A ce jour 3 clubs (Lattes, Nîmes, Manduel) sont labellisés ETAF : Il est proposé une aide à ces clubs. Une enveloppe maximale totale de 6 000 € est votée, soit 2000 euros maximum par club. Le CTR les contactera pour connaître leurs besoins (prise en charge de déplacements, matériel, heures de BE...). Vote à l'unanimité des présents

Clubs s'engageant dans la démarche pour être ETAF : Nicolas JONETTE propose que soient aidés les clubs désirant devenir club ETAF. Les clubs voulant s'engager dans cette démarche devront se signaler auprès de Nicolas Jonette, de la Commission sportive ou Jeunes. Nicolas Jonette verra personnellement ces clubs et, si la demande est justifiée, ils pourront bénéficier d'une aide du CRTAO. Cette aide peut être sous la forme de : prêt de matériel, déplacement d'un BE, conseils, entrevue avec la municipalité,... selon les besoins formulés par chaque club. Actuellement : Rodez, Pamiers, Castelsarrasin, Tarbes bénéficient de cette aide

L'aide maximale consentie pour cette action est de 1 200 € par club. Vote à l'unanimité des présents

TNJ : Le but est d'avoir le plus de Jeunes possible qui participent. Pour obtenir une subvention, les clubs devront envoyer au minimum : 1 Jeune et l'entraîneur diplômé du club. Le covoiturage est à proposer chaque fois que possible.

La subvention sera de 200 € par club et par TNJ, quel que soit le nombre de participants.

Vote à l'unanimité des présents

Equipes D1, D2, DNAP : Une subvention de :

- 250 € pour les équipes en D2
- 500 € en D1 ou DNAP.

Vote à l'unanimité des présents

Disciplines de parcours : La FFTA a arrêté l'Open de France. Didier RAMI le déplore car c'était une belle compétition qui réunissait les archers de différents clubs de la région. La FFTA préférant mettre l'accent sur le développement des clubs, Didier RAMI propose donc d'aider les clubs orientés Parcours. Il est décidé de verser une subvention aux clubs envoyant une ou des équipes sur les championnats de France par équipe. Cette subvention sera de 500 euros par équipe.

Vote à l'unanimité des présents, moins une abstention

Aide pour les jeunes en Pôles Espoirs et Pôle France : le bénéficiaire s'engage à rester licencié en Occitanie 2 ans après la fin de la subvention ; le club est coresponsable (il peut interdire le transfert). Signature d'une convention entre le Jeune et sa famille, le club et le CRTAO.

Pôles Espoirs : par jeune : 4 trimestres à 250 € chacun pour les frais de scolarité, + 900 € en matériel sur demande de l'entraîneur du Pôle, achat dans un magasin de la Région.

Vote : oui à l'unanimité des présents, moins 1 abstention.

Pôle France : le CRTAO attendra pour décider de l'aide, selon coût et aux aides perçues. Mélanie GAUBIL et Océane GUY sont concernées, Jean-Charles VALLADONT : à voir (n'est pas pensionnaire). La discussion et le vote des sommes allouées auront lieu par courriels.

Événements nationaux / internationaux : subventions aux clubs organisateurs :

- Championnat de France : 2 000 €
- Tournoi international : 1 200 €
- Manche D 1 : 1 000 €
- Manche D2 : 800 €

- TNJ : 1 500 € -
- Championnat d'Europe : 3 500 €
- Championnat du Monde : 7 000 €

Vote à l'unanimité

Récompenses Podiums : applicable en 2018 pour donner à l'AG 2019 : une somme maximale à répartir sera définie ultérieurement, avec toutefois un plafond de 150 € pour une médaille d'Or en Ch. de France.

Sélections Europe, Monde, JO : sera défini dans une prochaine réunion après examen du nombre et des possibilités pour le CRTAO (uniquement sélectionnés, pas ceux qui participent aux sélections)

Vote à l'unanimité des présents

Championnats Régionaux : le CRTAO donnera un plafond pour les engagements ; l'organisateur pourra rester en deçà. Pour alléger le travail de la Trésorière, les archers enverront leur chèque libellé au nom du club organisateur à un responsable désigné du CRTAO, qui enverra ensuite les chèques des archers retenus à l'organisateur.

Vote à l'unanimité des présents

Jeux Olympiques 2024 : proposition de provisionner une réserve (1 000 € par an) pour que les élus du CoDir de 2024 puissent assister aux finales de tir à l'arc.

Vote à l'unanimité des présents

PLAN DE DEVELOPPEMENT

Bernard BARASCUD reçoit les remerciements de Didier RAMI pour l'excellent travail déjà effectué ; il explique comment s'articule ce plan 2017-2021. Il se détermine en des items auprès des pratiquants, de l'offre de pratique, de l'accès au haut niveau et de l'organisation des ressources humaines en 4 objectifs (Formation – Licences – Optimisation du projet club – Performance) déclinés en 10 actions.

Le projet est distribué aux présents qui pourront faire part de leurs avis et propositions dans les semaines à venir. Chaque Commission doit travailler sur cette trame et proposer des amendements.

De ce Plan dépendent les futures subventions, la DRJSCS (pour le CNDS) et la Région ayant bien voulu admettre en 2017 que la fusion des Ligues avait retardé son élaboration.

On attend les décisions de la FFTA qui semblerait prévoir une structure Pôle Espoir Cadets dans les prochaines années. Celle-ci serait implantée sur la région dans une structure nationale CREPS.

Le document Plan de Développement pourra être réactualisé par l'appoint de fiches appropriées. Il sera présenté lors de la prochaine assemblée générale du CRTAO.

QUESTIONS DIVERSES

Parc Naturel Régional de l'Aubrac : depuis 2016, Bernard BARASCUD a été contacté par les élus concernés en charge d'écrire sa Charte. Celle-ci, aujourd'hui validée par les Collectivités Territoriales, attend son agrément-validation de l'Etat début mars 2018. Dans le même temps, le Pôle d'activités pleine nature a été créé et soutenu par des Fonds Européens pour 2 M €. Ainsi, ont été mis en place des sessions d'initiation au tir à l'arc dans des écoles de l'Aubrac avec du matériel d'archerie ambulant et un jeune STAPS formé par le CQP. Désirant développer cette pratique olympique et de loisir, les élus locaux et les structures, l'ont suivi au Championnat du Monde 3D à Robion. Une prochaine réunion en Aubrac déterminera la position des élus locaux à initier avec un club de l'Aveyron, l'organisation d'un Championnat de France 3D en 2018, puis d'un Championnat d'Europe.

Poste vacant : suite au départ à la retraite de Geneviève MANCUSO, il avait été décidé de pourvoir à son remplacement au plus tôt. La fiche de poste restant à finaliser sera lancée ultérieurement, pour début de contrat au 1er janvier 2018.

Véhicule : il faut le faire tourner de temps en temps : les élus proches s'en chargeront quand ils viendront sur Montpellier. Il pourra servir au déplacement lors de la prochaine réunion du CRTAO.

Prochaine réunion : date non déterminée, mais avant le 12 décembre par suite des contraintes professionnelles du Président.

Il devra être décidé du lieu et de la date de l'**AG** : prospections à faire dès maintenant (salle de réunion +

repas). Attention à la date du Championnat de France Salle pour choisir !

La salle qui a servi lors de la 1ère AG du Comité Régional pourrait convenir, et présente le mérite d'être à la fois centrale et déjà connue des clubs.

En conclusion de la réunion, Didier RAMI remercie les participants de la bonne tenue de cette réunion, sereine et fructueuse. Thérèse DROUI prend également la parole pour remercier Didier Rami de ne pas avoir démissionné malgré les problèmes auxquels il a dû faire face et pour la bonne tenue et les avancées de cette réunion.

Fin de la réunion : 17 h 30

Le Président,

La secrétaire